

Molière. Théâtre choisi.

Numéro d'inventaire : 2009.12476

Auteur(s) : Molière

Joseph Bousquet

Type de document : livre scolaire

Éditeur : Gigord (J. De) (15, rue Cassette Paris)

Mention d'édition : 18ème édition

Imprimeur : Auxiliaire Imprimerie

Date de création : 1936

Inscriptions :

- ex-libris : avec

Description : Livre relié. Dos toilé bleu. Couv. ill.

Mesures : hauteur : 182 mm ; largeur : 114 mm

Notes : Ed. classique par M. J. Bousquet. Vie de Molière en début d'ouvrage. Mentions d'appartenances manuscrites.

Mots-clés : Littérature française

Anthologies et éditions classiques

Filière : Post-élémentaire

Niveau : Post-élémentaire

Autres descriptions : Langue : Français

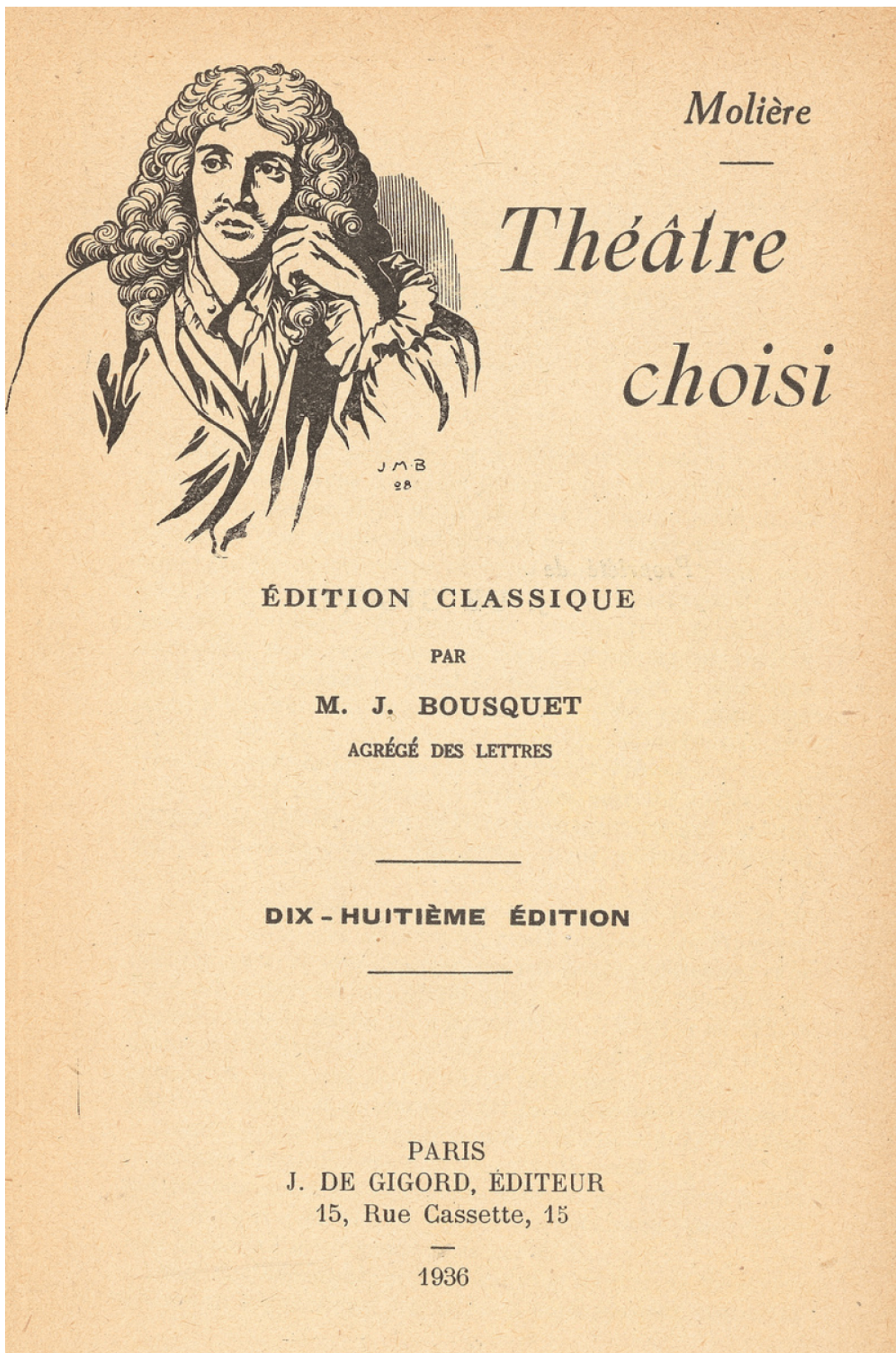
Nombre de pages : 543

Commentaire pagination : XXVIII + 515

Sommaire : Avant-propos Introduction Lexique Table des matières



J. DE GIGORD — PARIS



PRÉFACE DE MOLIÈRE

C'est une chose étrange qu'on imprime les gens malgré eux¹. Je ne vois rien de si injuste, et je pardonnerais toute autre violence plutôt que celle-là.

Ce n'est pas que je veuille faire ici l'auteur modeste, et mépriser par honneur² ma comédie. J'offenserais mal à propos tout Paris, si je l'accusais d'avoir pu applaudir à une sottise. Comme le public est le juge absolu de ces sortes d'ouvrages, il y aurait de l'impertinence à moi de le démentir; et quand j'aurais eu la plus mauvaise opinion du monde de mes *Précieuses ridicules* avant leur représentation, je dois croire maintenant qu'elles valent quelque chose, puisque tant de gens ensemble en ont dit du bien³. Mais, comme une grande partie des grâces qu'on y a trouvées dépendent de l'action et du ton de voix, il m'importait qu'on ne les dépouillât pas de ces ornements, et je trouvais que le succès qu'elles avaient eu dans la représentation était assez beau pour en demeurer là. J'avais résolu, dis-je, de ne les faire voir qu'à la chandelle⁴, pour ne point donner lieu à quelqu'un de dire le proverbe⁵; et je ne voulais pas qu'elles sautassent du théâtre de Bourbon dans la galerie du Palais⁶. Cependant je n'ai pu l'éviter, et je suis tombé dans la disgrâce de voir une copie dérobée de ma pièce entre les mains des libraires, accompagnée d'un privilège obtenu par surprise⁷. J'ai eu beau crier: « O temps! ô mœurs! » on m'a fait voir une nécessité pour moi d'être imprimé, ou d'avoir un procès; et le dernier mal est encore pire que le premier. Il faut donc se laisser aller à la destinée, et consentir à une chose qu'on ne laisserait pas de faire sans moi⁸.

1. Presque aussitôt après la première représentation des *Précieuses ridicules*, un libraire mahométte, Jean Ribou, s'étant procuré une copie de la pièce, obtint par surprise un privilège du Roi lui permettant de l'imprimer. Il fallut, pour ne pas laisser faire cette publication frauduleuse, que Molière se hâtât de donner lui-même sa pièce à un libraire de son choix. Ce libraire fut Guillaume de Luynes qui reçut son *Privilège* le 19 janvier 1660, et put achever l'impression le 29 janvier suivant. Molière aurait sans doute préféré qu'on n'imprimât pas sa pièce tant que la représentation attirait à son théâtre un nombreux public. Voilà pourquoi il se dit imprimé « malgré lui ».

2. Par un *scrupule d'honneur*¹⁴

3. Voir l'*Introduction*, p. VII.

4. La scène était alors éclairée avec des chandelles, que l'on mouchait pendant les entr'actes.

5. On dit souvent qu'un objet est *beau à la chandelle*, pour faire entendre qu'il le paraît moins au grand jour. C'est à cette sorte de proverbe que Molière fait ici allusion.

6. C'est-à-dire du théâtre du Petit-Bourbon, où jouait alors la troupe de Molière, dans la Galerie du Palais de Justice, où était installée la boutique du libraire G. de Luynes, non loin de celle de Barbin, rendue célèbre par le *Lutrin* de Boileau.

7. V. ci-dessus, note 1.

8. Ribou en effet n'aurait pas attendu le consentement du poète pour publier sa pièce.

Mon Dieu! l'étrange embarras qu'un livre à mettre au jour, et qu'un auteur est neuf la première fois qu'on l'imprime! Encore si l'on m'avait donné du temps, j'aurais pu mieux songer à moi, et j'aurais pris toutes les précautions que Messieurs les auteurs, à présent mes confrères, ont coutume de prendre en semblables occasions. Outre quelque grand seigneur que j'aurais été prendre malgré lui pour protecteur de mon ouvrage, et dont j'aurais tenté la libéralité par une épître dédicatoire bien fleurie¹, j'aurais tâché de faire une belle et docte préface, et je ne manque point de livres qui m'auraient fourni tout ce qu'on peut dire de savant sur la tragédie et la comédie, l'étymologie de toutes deux, leur origine, leur définition, et le reste.

J'aurais parlé aussi à mes amis, qui, pour la recommandation de ma pièce, ne m'auraient pas refusé ou des vers français, ou des vers latins. J'en ai même qui m'auraient loué en grec, et l'on n'ignore pas qu'une louange en grec est d'une merveilleuse efficacité à la tête d'un livre. Mais on me met au jour sans me donner le loisir de me reconnaître²; et je ne puis même obtenir la liberté de dire deux mots pour justifier mes intentions sur le sujet de cette comédie. J'aurais voulu faire voir qu'elle se tient partout dans les bornes de la satire honnête et permise; que les plus excellentes choses sont sujettes à être copiées par de mauvais singes, qui méritent d'être bernés; que ces vicieuses imitations de ce qu'il y a de plus parfait ont été de tout temps la matière de la comédie; et que, par la même raison que les véritables savants et les vrais braves ne se sont point encore avisés de s'offenser du Docteur de la comédie, et du Capitain³, non plus que les juges, les princes, et les rois, de voir Trivelin⁴, ou quelque autre, sur le théâtre, faire ridiculement le juge, le prince ou le roi, aussi les véritables précieuses auraient tort de se piquer, lorsqu'on joue les *Précieuses ridicules* qui les imitent mal. Mais enfin, comme j'ai dit, on ne me laisse pas le temps de respirer, et M. de Luynes veut m'aller faire relier de ce pas; à la bonne heure, puisque Dieu l'a voulu!

1. Les droits d'auteur étant alors fort restreints, le poète avait besoin pour vivre que le roi ou quelque grand seigneur lui fit une pension. La dédicace de l'ouvrage était la manière ordinaire de demander cette pension ou de remercier des secours déjà obtenus.

2. Il ne s'éleva en effet que dix jours entre la délivrance du *Privilège*

et l'achèvement de l'impression. Voir p. 4, note 1.

3. Le *Docteur*, type de pédant, et le *Capitain*, héritier du soldat fanfaron des Latins, étaient des personnages ordinaires de la comédie italienne.

4. Nom traditionnel du valet dans la comédie italienne.